

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents :

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

12 décembre 2023

**OBJET : Subvention du budget Commune au budget annexe Centre Social « San Bastian »
pour 2023**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu la délibération n°2023-037, en date du 30 mars 2023, relative à l'adoption du budget primitif 2023
du Centre Social ;

Considérant que le budget primitif 2023 du Centre Social a été équilibré par une subvention
communale de 362 072 € ;

Considérant qu'au vu des dépenses et recettes réalisées à ce jour, il convient d'allouer une
subvention d'équilibre de 350 000 € du budget principal de la commune au budget annexe du Centre
Social « San Bastian », somme qui correspond au déficit 2023 constaté à ce jour ;

Au vu du compte administratif 2023, dans lequel sera constaté le résultat de l'exercice, un reliquat
de subvention sera éventuellement versé en cas de déficit plus important.

Le rapporteur précise à l'assemblée que la subvention versée en 2022 s'élevait à 351 000 €. La
diminution de la subvention pour 2023 a été obtenue grâce à la signature d'un avenant à la
convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui a
remplacé le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) terminé le 31 décembre 2022.

La signature de cet avenant a permis à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-de-Haute-
Provence de verser sur l'exercice 2023 un acompte de la prestation de service, à hauteur de 50%
du CEJ de 2022.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

VERSE une subvention du budget principal 2023 de la commune au budget annexe 2023 du Centre Social « San Bastian » d'un montant de 350 000 €.

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657363 du budget primitif 2023 de la commune, et la recette correspondante à l'article 74741 du budget primitif 2023 du Centre Social « San Bastian ».

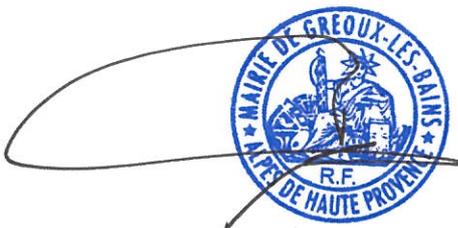
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023

Signé,
Le 20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 20 DEC. 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Nicole VENTEUX